



## Pour une politique européenne en faveur des «villes sociales»

*La revendication d'une Europe (plus) sociale est inscrite dans les gènes de la social-démocratie européenne et sera sans aucun doute au cœur de la campagne pour les élections européennes de 2019. L'appel en faveur d'un «protocole de progrès social», fondé sur le socle européen des droits sociaux adopté en novembre 2017, jouera à cet égard un rôle important.*

par Christophe Rouillon

### Contact

Editeur-en-Chief – Alain Bloedt +32 4 91 56 82 72 [alain.bloedt@feps-europe.eu](mailto:alain.bloedt@feps-europe.eu)

<http://www.progressivepost.eu>

Nous, les sociaux-démocrates du Comité européen des régions (CdR), souhaitons toutefois aussi défendre une Europe plus sociale visible de manière plus concrète dans les villes. Le rapport le plus récent de la Commission européenne sur la cohésion, publié en octobre 2017, a en effet révélé, entre autres, qu'en dépit de la concentration croissante des emplois dans les villes, c'est précisément là que l'on trouve malheureusement le plus grand nombre de ménages présentant un faible taux de participation au marché du travail, dans les «anciens» États membres de l'Union européenne. En outre, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans les grandes villes comme dans les plus petites, ainsi que dans les banlieues, est encore supérieur au niveau qui prévalait avant la crise.

Cette situation constitue un risque pour la cohésion, tant des sociétés dans les États membres que de l'Union européenne dans son ensemble. Et même si les traités de l'Union ne prévoient par ailleurs que des compétences limitées dans le domaine social, l'Europe peut agir grandement en faveur de la ville sociale.

Premièrement, grâce au Fonds social européen (FSE+) qui devrait s'élever à au moins 100 milliards d'EUR pour la nouvelle période de programmation à partir de 2021, il est possible de réaliser de nombreuses actions concrètes. L'élément déterminant dans la conception du FSE+ sera de ne pas renationaliser ni centraliser ce dernier, mais d'associer directement les villes à l'élaboration du «programme opérationnel», selon le principe dit de partenariat. Nous souhaitons également que les villes, qu'elles soient situées en Grèce, en Pologne ou en Allemagne, aient la possibilité d'intervenir directement sur les mesures d'intégration des migrants à long terme financées par le FSE+. Il est prévu que le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) soit intégré au futur FSE+; cet instrument financier à l'échelle de l'Union permet de garantir des emplois durables et de qualité, d'assurer une protection sociale adéquate et équitable, de soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de favoriser l'amélioration des

**Contact**

Editeur-en-Chief – Alain Bloedt +32 4 91 56 82 72 [alain.bloedt@feps-europe.eu](mailto:alain.bloedt@feps-europe.eu)

<http://www.progressivepost.eu>

conditions de travail. Il importera que les villes et les communes aient également accès à ce programme.

Le programme nommé InvestEU, qui succédera au Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI), est axé sur le rendement et doit, par effet de levier, sur la base d'un capital de départ de 15,2 milliards d'EUR provenant du budget de l'Union, permettre des investissements à hauteur de 650 milliards d'EUR. Sur ce total, un montant de 50 milliards d'EUR devrait être consacré aux investissements sociaux. Ces sommes peuvent sembler inaccessibles, cependant le programme EFSI existant a porté ses fruits: différents projets ont vu le jour, comme une maison multigénérationnelle publique, située dans une zone industrielle de la commune de Mallersdorf-Pfaffenberg, près de Ratisbonne, ou encore un projet de recherche à l'université technique de Chemnitz dans le but d'élaborer des systèmes d'assistance applicables dans la pratique, qui doivent permettre aux patients atteints de démence de continuer à habiter chez eux aussi longtemps que possible.

Outre les possibilités de soutien financier, il convient de favoriser, à l'échelle de l'Union, l'adoption de nouvelles approches politiques, qui, d'une part, offrent à la ville sociale de nouvelles possibilités de développement dans le cadre des politiques européennes et, d'autre part, reconnaissent ce qui est accompli sur place. C'est ainsi qu'il y a deux ans, le 24 juin 2016 pour être exact, l'Union européenne s'est dotée pour la première fois de son histoire d'un «programme urbain», dans le cadre du «pacte d'Amsterdam». L'objectif de ce programme est d'associer davantage les villes à l'élaboration de la politique de développement urbain à moyen terme, aux niveaux régional, national et européen, et de leur donner la possibilité de contribuer à l'amélioration de la législation, au renforcement des aides et à l'approfondissement des connaissances techniques dans leurs pays et dans l'Union.

Il s'agit également d'effectuer un pas en direction l'un de l'autre. Si l'on attend des institutions européennes de mieux associer, conformément

**Contact**

Editeur-en-Chief – Alain Bloedt +32 4 91 56 82 72 [alain.bloedt@feps-europe.eu](mailto:alain.bloedt@feps-europe.eu)

<http://www.progressivepost.eu>

au principe de partenariat, le niveau de gouvernance local à l'élaboration des politiques, les villes et les communes doivent apprendre à mieux intégrer leur action dans un contexte européen, à chercher des synergies, à accorder à l'«Europe» un certain degré de confiance, ainsi qu'à informer leurs citoyens de la dimension européenne que revêt leur environnement urbain.

Le principal instrument de mise en œuvre du programme urbain consiste en douze partenariats thématiques. L'intégration des migrants et des réfugiés, l'habitat ou la mobilité urbaine font partie, entre autres, des thèmes traités. Compte tenu, par exemple, de quelque 82 millions de personnes dans l'Union qui subissent des coûts excessifs pour se loger, le but des partenariats entre villes en matière de politique du logement est de formuler des propositions pour améliorer les conditions juridiques et financières en vue de créer, dans les villes, des logements abordables pour de larges segments de la population. Concrètement, il s'agit notamment de s'opposer à une interprétation étroite du droit européen de la concurrence, laquelle conduit à restreindre les aides en matière de logement social exclusivement aux groupes socialement les plus défavorisés, c'est-à-dire les personnes touchées par la pauvreté ou sans domicile fixe; de lutter contre la précarité énergétique (et le changement climatique) en rénovant, grâce à des financements de l'UE, des logements publics pour réaliser des économies d'énergie; ou de trouver des réponses coordonnées à la tendance à la raréfaction des logements urbains engendrée par des nouvelles plateformes qui retirent des habitations du marché ordinaire pour les utiliser à des fins touristiques.

En 2019, soit trois ans après son instauration, sonnera aussi l'heure du bilan pour le programme urbain de l'Union européenne. Nous, les sociaux-démocrates, devons faire en sorte que ce modèle, que nous estimons jusqu'à présent fructueux, soit durablement mis en place.

Les expériences acquises dans le cadre du programme urbain et l'attention portée à une Europe sociale doivent également donner lieu,

**Contact**

Editeur-en-Chief – Alain Bloedt +32 4 91 56 82 72 [alain.bloedt@feps-europe.eu](mailto:alain.bloedt@feps-europe.eu)

<http://www.progressivepost.eu>

dans un contexte plus large, à une réhabilitation des services d'intérêt général à l'échelle européenne. À cet égard, il importe de mettre davantage l'accent sur la qualité et les bénéfices sociaux des investissements publics. Une bonne politique budgétaire ne saurait se limiter à ce qu'un État ne dépense pas plus d'argent qu'il n'en perçoit. Un État doit plutôt avoir pour objectif d'assurer également, par les dépenses, des services d'intérêt général ainsi que des conditions de vie durables et attrayantes pour les générations futures, qu'il s'agisse de ressources consacrées aux infrastructures, aux systèmes scolaire ou judiciaire, d'investissements dans la durabilité ou de subventions en faveur de l'intégration. Nous, les sociaux-démocrates du CdR, demandons par conséquent non seulement des moyens supplémentaires pour appliquer une politique des «villes sociales», mais aussi un changement radical de mentalité à tous les niveaux de gouvernance européens.

**Contact**

Editeur-en-Chief – Alain Bloedt +32 4 91 56 82 72 [alain.bloedt@feps-europe.eu](mailto:alain.bloedt@feps-europe.eu)

<http://www.progressivepost.eu>